



## Conditions d'inscription à l'accueil à journée continue au CO du Vuillonex- repas de midi

### 1. Inscriptions

Les inscriptions aux repas de midi doivent impérativement être précédées de l'achat d'un lot de repas. (cf. paragraphe 2)

Un formulaire d'inscription doit être dûment complété et signé par le responsable légal de l'enfant.

La présentation du justificatif de paiement et du formulaire d'inscription aux animateurs de la FASe active le compte-repas de l'élève.

Pour bénéficier des repas, l'élève doit s'inscrire auprès des animateurs de la FASe au plus tard

**le jeudi à 13h30 dernier délai** pour les repas de la semaine suivante.

Les modifications des jours de présences sont possibles durant l'année et doivent être annoncées par mail.

**Pour tout renseignement complémentaire concernant les inscriptions: [aco.vuillonex@fase.ch](mailto:aco.vuillonex@fase.ch)**

### 2. Paiement

- Le paiement des repas se fait [par avance](#) par le biais de l'achat de lots de 20 repas au prix de **177 francs TTC** (8.85 frs par repas) via paiement sur le compte BCG CH4600788000050546793  
Bénéficiaire: FASe 1227 CAROUGE
- L'achat de lot de repas peut se faire à tout moment de l'année scolaire.
- [Un relevé de compte vous sera envoyé par mail à la fin de chaque trimestre.](#)
- [En cas de solde créditeur, le montant vous sera remboursé en fin d'année scolaire.](#)

### 3. Comportement attendu du participant

*Par son inscription, le participant s'engage:*

- à être présent aux repas
- à participer à l'organisation et à la remise en ordre du réfectoire et de la cuisine
- à respecter les consignes des adultes encadrants
- à faire preuve d'une attitude civile et responsable

### 4. Suivi des présences

- Une liste des présences aux repas sur inscription est mise à jour et tient lieu de suivi de la consommation du compte repas activé.

### 5. Absences

- Toutes les absences doivent être annoncées et justifiées par le répondant légal au plus tard le jeudi 13h00 dernier délai pour toute la semaine suivante par mail à l'adresse **[aco.vuillonex@fase.ch](mailto:aco.vuillonex@fase.ch)**
- Aucun remboursement de repas ne sera octroyé en cas d'absence non annoncée dans les délais impartis

### 6. Aide financière

- En cas de difficultés financières pour le paiement des repas, le répondant légal peut s'adresser au conseiller social de l'établissement lors de l'inscription.

### Nota Bene:

- Aucun régime spécifique ne sera proposé dans le cadre des repas sur inscription. Les élèves pourront apporter leur propre repas ou pique-nique.
- L'assurance accident scolaire couvre les accidents survenant durant les repas faisant l'objet du présent document.
- En cas d'accident, le répondant légal autorise les adultes encadrants à prendre toutes mesures utiles.
- Le répondant légal est tenu de fournir les coordonnées téléphoniques pour être joignable rapidement, en cas de nécessité.